

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 Septembre 2020 sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Etaients présents : Mmes OLANIER, DELARMEAUX, MELLOTT-SELLIER, SOUDAT et MM KASSA, FERNANDES, CHUPAU, GROENEWEG, MARTIN, SELSCHOTTER ainsi que Mme DUMAS, secrétaire de mairie.

Absent : M ROLLIN

Secrétaire : Mme DELARMEAUX

Début de la séance : 20h05

Le compte – rendu du précédent conseil municipal du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Modification des délégations de pouvoir données au Maire.

Article 8 : D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les disponibilités prévus à l'article L-211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code. Sans dépasser la somme maximale de 350 000 €.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 9 : D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Sans dépasser la somme maximale de 5000 €.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 10 : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont indiqués des véhicules municipaux. Sans dépasser la somme maximale de 10 000 €.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 13 : D'exercer ou de déléguer en application de l'article L 214-1 du code de l'urbanisme au nom de la commune. Sans dépasser la somme maximale de 350 000 €.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 14 : D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de droit en application de ces mêmes articles. Sans dépasser la somme maximale de 10 000 €.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 15 : De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions à hauteur maximale de 150 000€.

Voté Pour à l'unanimité.

Article 16 : De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Sans dépasser la somme maximale de 15 000 €. Vote : 7 Pour ; 3 Contre. Changement de la somme.

Sans dépasser la somme maximale de 10 000 €. Voté Pour à l'unanimité.

INTERVENTION et demande de Monsieur le Maire pour rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Décision Modificative
- Délégués commission intercommunale des Impôts Directs

Voté Pour à l'unanimité.

Point 2 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2020.

L'état propose aux communes de faire un projet sur des priorités, telles : Rénovation thermique, mise aux normes de sécurité, développement numérique, réalisation d'hébergement, création transport et rénovation bâtiment scolaire.

Dossier à envoyer avant le 30 septembre 2020. Possibilité d'un ou plusieurs projets avec attribution de l'Etat à hauteur maximale de 80%.

Projet 1 : Extension de l'école avec salle de garderie qui pourrait aussi servir de centre aéré. Etude en cours, réunion prévu prochainement avec les maires du Charme et d'Aillant.

Projet 2 : Réfection de la clôture de l'école en panneaux grillage rigide 1.80m de haut pour 20 951.25 € HT.

Projet 3 : Mise en place d'une clôture du parc de la mairie côté rue, avec portail de 4m pour entretien du parc. Grillages et plaque béton en soubassement. Devis de 4 850€

Projet 4 : Remplacement total du tableau électrique du vestiaire du stade pour un montant de 4 392€ HT. (Ce projet n'est pas recevable pour cette dotation)

D'autres projets possibles Isolation et changement de la chaudière de la salle des fêtes.

Le choix du projet sera effectué lors de la prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 23 septembre 2020 à 20h00.

Point 3 : Désignation d'un membre supplémentaire pour la commission Aménagement de l'espace et de 2 élus pour les ateliers participatifs.

M MARTIN Armand se propose comme deuxième élu.

Point 4 : Assurance du personnel.

Présentement : Le contrat en place est avec Groupama. Pour un taux de 4.82% et une franchise de 20 jours. Coût environ 10 000 € à l'année.

Proposition de Sofaxis pour un taux de 4.06 % - 30 jours de franchise

4.73 % - 15 jours ou 5.07 % - 10 jours.

Vote repoussé au prochain conseil. Demande de devis tarifé pour chaque taux à Sofaxis.

Point 5 : Présentation des commissions.

Commission travaux.

- Le parking de l'école débute en fin d'année.
- La couverture de l'école, côté gauche a été réparée.
- Remaniage des tuiles, du pilier et des gouttières sur l'arrière effectué.
- Le filtre de la VMC de l'école a été changé.

- Deux lavabos extérieurs ont été installés dans la cour de l'école.
- Les têtes de thermostat wifi des radiateurs ont été changées pour des têtes normales.
- Le réfrigérateur de l'école a été réparé. Nous avons fait jouer la garantie.
- Les travaux de l'annexe de la mairie débutent la semaine prochaine.
- Un premier nettoyage des vestiaires du stade a été effectué par des bénévoles au mois d'août.
- Un devis a été réalisé pour la réfection du gazon du stade. Montant 15 000 €.
- Nous avons obtenu le remboursement d'EDF. Suite à l'installation du compteur LINKY, EDF avait fait une erreur dans le relevé de compteur. Il nous rembourse 15 865.81 €
- Suite au décès de l'agent communal de la commune de LE CHARME, la mairie a demandé notre aide. Nos agents ont effectués quelques travaux. (Une question est soulevée quant à la couverture par l'assurance sur des travaux effectués sur d'autres communes.)
- Les toilettes publiques sont réparées. Coût 1 092€. (A déterminer les dates d'ouvertures et le processus à mettre en place).
- La Mairie a acquis du matériel technique.
 - Un Karcher pour un montant de 2 637€ et une balayeuse pour un montant de 1 790€.
 - En attente une balayeuse de trottoir.
- Le micro tracteur est en recherche de nouveaux pivots.
- Une étude pour achat d'un panier pour le tracteur tondeuse.

Commission évènementiel.

En binôme avec le CDF, il avait été prévu, la brocante, parquet de danse et musiciens, feu d'artifice, jeux de football, repas par les pompiers, expositions voiture, fête de Saint Maurice...

En raison du COVID tout est annulé pour le moment.

Un marché de producteurs sera organisé, si possible, au printemps.

La fête du Patrimoine est maintenue. Deux sites sont autorisés à recevoir avec règles COVID en place. L'église et l'Abbaye de Fontainejean. Ouverture de 10 h à 18 h les 19 et 20 septembre 2020.

Des volontaires sont demandés pour faire respecter les consignes.

Pour l'Eglise

Le samedi 19 de 10h à 13 h Pascale DELARMEAUX et Josette OLANIER

De 13 h à 16 h Dominique MELLOTT SELLIER

De 16 h à 18 h Wonwossen KASSA

Le dimanche 20 de 10 h à 13 h Josette OLANIER

De 13 h à 16h ?

De 16 h à 18h ?

Pour L'Abbaye de Fontainejean

Le samedi 19 de 10 h à 13 h Wonwossen KASSA

De 13 h à 16 h Jean Nicolas GROENEWEG

De 16 h à 18 h Armand MARTIN

Le dimanche 20 de 10 h à 13 h Dominique MELLOTT SELLIER

De 13 h à 16 h ?

De 16 h à 18 h ?

Il manque des volontaires pour certaines heures.

Commission Communication.

- Demande approbation du conseil pour l'envoi régulier d'un courrier d'information aux Saint Mauriciens. Approbation obtenue avec 9 voix Pour et 1 abstention. Voir changer le titre « le courrier de Saint Maurice » par « les Brèves de Saint Maurice ».
- Il faut trouver des volontaires pour la distribution.
- Agenda pour conseillers municipaux via une application sur portable Groupcal. Certains portables ne l'acceptant pas. Mise en place d'un tableau dans la mairie. (trouver l'emplacement).
- Réalisation page Facebook ou/et TamTam, panneapocket ?? Approbation pour suite étude.
- Mise à jour du site internet en cours, voir possibilité pour les personnes d'entrer leur numéro de téléphone pour recevoir des infos.
- Approbation pour des permanences de 2 conseillers à la mairie, le samedi matin. Voir fréquence et horaires.
- Prévoir planning des commissions et des conseils municipaux.

Commission Environnement.

- Dominique MELLOTT SELLIER entre dans la commission.
- La commission travaille sur comment informer les habitants à mieux gérer les déchets. Une affiche réalisée, d'autres en cours.
- Demande transmise à la Communication de mettre le plan des poubelles de tri au dos de la lettre d'info.

Intervention du Maire.

Une commission du Patrimoine se déplace à la commune le lundi 14 septembre 2020 pour évaluer différents sites de St Maurice. L'église, L'Abbaye de Fontaine Jean et le Donjon.

Commission Ecole.

- Une réunion a eu lieu avec des conseillers municipaux, le personnel municipal de l'école et le personnel enseignant pour aborder les conditions de rentrée avec le protocole COVID 19.
- Des conseillers ont fait une immersion depuis la rentrée, pour mieux se rendre compte de la situation dans lesquels évoluent enfants et personnels. Pour la période de Cantine il y a entre 30 et 35 maternelles pour 2 encadrants et pour les primaires 1 encadrant pour une cinquantaine d'enfants. Le nombre d'encadrants n'est pas suffisant.
- La commission école est en recherche de solutions pour améliorer le fonctionnement des différents temps dans l'école, en continuant les observations et les relations avec le personnel. Des modifications d'horaires peuvent être à prévoir mais ne peuvent pallier le nombre insuffisant d'encadrants.
- Une demande d'emploi civique est en cours.

Point 6 : Vente de la cuve à lisier

Vente de la cuve à lisier pour la somme de 2 000 €. La totalité de la somme est réinvestie dans des matériels techniques.

Voté Pour à l'unanimité.

Point 7 : Décision modificative

En 2019/2020, nous avons scolarisé 3 enfants à la demande des parents et en accord avec les mairies. 1 enfant de Melleroy et 2 enfants de Charny. Aucune dérogation n'ayant été signée avec les maires précédents, la mairie de Saint Maurice n'a pu recevoir les montants dus par élève soit 1 679 € par an par enfant. Après réclamation par le Maire de Saint Maurice, la mairie de Charny n'a pas donné de réponse et la mairie de Melleroy n'a pu donner que 400 €. De ce fait la commune de Saint Maurice est déficitaire de 4 608.20€. La comptabilité doit donc effectuer une ligne d'écriture comptable.

Voté Pour à l'unanimité.

Point 8 : Délégué à la commission intercommunale des impôts directs

La communauté de commune demande 2 délégués : 1 titulaire, 1 suppléant.

Mme OLANIER accepte d'être titulaire.

M GROENEWEG accepte d'être suppléant

Questions diverses

- M FERNANDES Pascal informe que le syndicat des eaux offre le contrôle des bornages, puisards, citernes et poteaux incendies.
- Mme SOUDAT Nicole demande si l'imprimante de la mairie est gratuite ou payante ?
Le service d'entretien de l'imprimante va étudier le volume des photocopies. Le résultat permettra de prendre une décision.

FIN DE SEANCE : 23H35